

Villecresnes



MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°2016-018

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mr Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs. René-Jean Cullier de Labadie, Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Stéphane RABANY

Absents représentés :

Monsieur Valère VILLA, représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX.
Madame Marie-Laure HIRON, représentée par Monsieur Gilles GUILLAUME.

Absente excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Madame Catherine CASIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la reprise anticipée des soldes de l'exercice 2015 faisant apparaître un excédent de financement cumulé en section d'investissement de 1 644 253,22€ et un résultat positif cumulé en section de fonctionnement de 5 957 984,67 € ;

Considérant la réunion de la commission des finances en date du 2 Février 2016 ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX, et après en avoir délibéré ;

22 VOIX POUR - 6 CONTRE

Article 1 : Inscrit l'excédent de financement de la section d'investissement qui s'élève à 1 649 158,53€ de la manière suivante :

• Recettes d'investissement	
Ligne 001 - commune	1 644 253,22€
Ligne 001 - Caisse des Écoles	4 905,31€
Total :	1 649 158,53€

Article 2 : Constate les reports suivants :

• Recettes	282 860,65€
• Dépenses (restes à réaliser)	922 936,70€
• Dépenses (réservations de crédits restant à réaliser)	1 804 032,65€

La section d'investissement présente donc un besoin de financement de 799 855,48€ qu'il y a donc lieu d'autofinancer par l'affectation d'une partie du résultat.

Article 2 : Décide d'affecter le Résultat s'élevant à 5 955 952,46€ de la manière suivante :

• Recettes d'investissement	
Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »	799 855,48€
• Recettes de fonctionnement	
Ligne 002 pour le Résultat libre d'affectation - commune	5 158 129,19€
Ligne 002 pour le Résultat libre d'affectation – Caisse des Écoles	4 676,82€
Total :	5 162 806,01€

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire, Vice-Président du Territoire T11,
Gérard GUILLE

